

## Soucis avec une entreprise de rénovation

## Par karine, le 14/04/2008 à 10:09

bonjour, j'ai acheter une maison avec une amie, en septembre 2006, afin de faire faire des travaux pour transformer cette dernière en gites. Nous avons trouvè une entreprise qui à comencer les travaux de rénovations en mai 2007.

C'est vrai que nous avons oubliés de faire préciser sur le devis la date de fin de travaux. A ce jour les travaux ne sont pas terminès. Nous sommes confrontés à d'énormes mal façons, à la contruction d'une trèmie qui n'est pas aux mesures standard, donc un escalier pas du tout adhéquate. etc ...

Sans compté les factures qui ce sont gréffer en plus , comme par exemple , nous avons été obligé de refaire une faux plafond alors qu'il ètait en lambris, et tres beau.cette entreprise à détruit ce plafond en créant une trémie.Aujourd'hui nous sommes confonté à un dialogue de sourd.

Ces gites auraient du être loués pour les vacances de février, maintenant nous ne savons pas si nous seront prètes pour la saison. Donc nous perdons énormément d'argent. Merci de me conseiller pour savoir si nous pouvons avoir un recours, pour ne pas verser la dernière phase du devis qui s'éléve pratiquement à 10.000 euros, et me conseiller si il existe un recours à l'encontre de cette entreprise étant donné l'argent que nous perdons sur les locations.

Avec mes remerçiements.